

CANCER DU COL DE L'UTERUS

**LA VACCINATION
DÈS 11 ANS
.....
LE FROTTIS
TOUS LES 3 ANS
DE 25 À 65 ANS**

Chaque année en France, le cancer du col de l'utérus touche près de 3 000 femmes et est responsable de près de 1 000 décès. Pour se protéger contre ce cancer, l'INCa rappelle qu'il existe deux leviers efficaces et complémentaires : la vaccination, désormais recommandée pour les jeunes filles, dès 11 ans, et un dépistage par frottis tous les 3 ans, pour les femmes de 25 à 65 ans, qu'elles soient vaccinées ou non. Pour sensibiliser les femmes à l'importance de la prévention et du dépistage du cancer du col de l'utérus, l'INCa lancera une campagne d'information au mois de juin.

La vaccination préventive, désormais recommandée dès 11 ans

La vaccination contre certains papillomavirus humain (HPV), responsables de la majorité des cancers du col de l'utérus, est un réel progrès dans la prévention de ce cancer. C'est pourquoi le Plan cancer 2009-2013 a fixé comme objectif une amélioration des taux de couverture vaccinale contre les HPV (mesure 13.1). Pourtant, **moins d'un tiers des adolescentes françaises sont aujourd'hui correctement vaccinées**, avec les trois doses nécessaires.

Jusqu'alors recommandée à partir de 14 ans, la vaccination est, depuis avril 2013, recommandée pour toutes les jeunes filles âgées de 11 à 14 ans ou, en rattrapage, jusqu'à l'âge de 19 ans révolus. Pour se protéger contre les HPV, il est en effet important que les jeunes filles soient vaccinées avant d'être exposées au risque d'infection, c'est à dire avant le début de leur vie sexuelle. Par ailleurs, cette modification permet également de profiter du rendez-vous vaccinal prévu pour le rappel dTcaP², entre 11 et 13 ans, pour proposer la vaccination HPV.

La vaccination ne dispense pas d'un dépistage régulier par frottis

La vaccination ne protège pas contre tous les types de HPV oncogènes, mais seulement contre les HPV 16 et 18, responsables de 70% des cancers du col de l'utérus. Elle ne prévient pas totalement contre le risque de cancer et ne dispense donc pas d'un dépistage régulier par frottis.

Le frottis permet de détecter des lésions précancéreuses et cancéreuses du col et ainsi de soigner plus précocement ce cancer, voire d'éviter son apparition. **Il est recommandé, tous les 3 ans, à toutes les femmes à partir de 25 ans et jusqu'à 65 ans**, qu'elles soient vaccinées ou non. Ce dépistage est aujourd'hui majoritairement individuel et fortement lié au suivi gynécologique. Si près de 60% des femmes concernées réalisent des frottis régulièrement, de nombreuses femmes n'ont pas ou peu de suivi gynécologique et ne se font pas régulièrement dépister : des freins liés à l'âge (les femmes de plus de 55 ans se font moins dépister) ou à des facteurs socio-économiques

et géographiques (départements à faible densité de gynécologues).

Le frottis permet de détecter des lésions précancéreuses et cancéreuses du col et ainsi de soigner plus précocement ce cancer, voire d'éviter son apparition. Il est recommandé, tous les 3 ans, à toutes les femmes à partir de 25 ans et jusqu'à 65 ans, qu'elles soient vaccinées ou non. D'où l'importance de continuer à sensibiliser les femmes pour leur rappeler :

- L'importance d'effectuer régulièrement un frottis, dès 25 ans et jusqu'à 65 ans. Le suivi par frottis ne s'arrête en effet pas à la ménopause : les anomalies liées aux HPV évoluant lentement, les frottis sont recommandés jusqu'à 65 ans et ce, même en l'absence de rapports sexuels.
- Les différents professionnels de santé habilités à pratiquer le frottis : au-delà du gynécologue auquel toutes les femmes n'ont pas accès pour des raisons socioéconomiques ou de démographie médicale, le frottis peut être également réalisé par le médecin traitant ou par une sage-femme. Ces frottis peuvent être réalisés en cabinet de ville, à l'hôpital, dans un centre de santé, dans un centre de planification ou d'éducation familiale, ou, sur prescription, dans certains laboratoires d'analyse de biologie médicale.

(Source INCa)

Pour sensibiliser les femmes et rappeler l'importance du frottis de dépistage, tous les 3 ans et jusqu'à 65 ans, l'INCa lancera en juin une campagne radio d'information sur le dépistage du cancer du col de l'utérus et diffusera des documents d'information sur le frottis. L'INCa met par ailleurs à la disposition des parents de jeunes filles une information sur la vaccination contre les HPV.